SCP LE GOFF & OMARJEE

SCI PADALAH

Annonce n° 10036
Type Constitution de société
Parution web 10/11/2026
Parution print 10/11/2026

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SIRUGUE , de la SELAS « LE GOFF, OMARJEE & Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de SAINT-PIERRE (Réunion), 22 allée de la Piscine, Centre Casabona et d'un Bureau Annexe situé à MAMOUDZOU (Mayotte), Kawéni, Route Nationale 1, Espace Coralium n°5, le 5 novembre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : SCI PADALAH.

Le siège social est fixé à : DEMBENI (97660) , 15 rue Debaa Iloni.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31 500,00 EUR).

Les apports réalisés sont en nature et concernent la toute propriété d'un Terrain sis à DEMBENI (Mayotte), Lieudit Karovalé, Iloni, cadastré section AX numéro 474, auquel est attaché une quote-part indivise à concurrence de 800/7200ème de la parcelle sise à DEMBENI (Mayotte), lieudit Karovalé, cadastrée section AX numéro 476. Ledit bien évalué à 31.500,00 €.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire (précision faite que les décisions extraordinaires exigent la présence ou la représentation de la moitié au moins des parts sociales émises par la société).

Le gérant est Monsieur Bacar ACHIRAFFI-MADI demeurant à DEMBENI, 15 rue Debaa.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU.

Pour avis

Le notaire.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.